

Divers

Permanence fiscale à Rendeux

Les agents du Ministère des Finances seront présents le **jeudi 18 mai 2017** en la salle du Conseil communal de l'Administration communale de Rendeux de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 pour remplir votre déclaration d'impôts.

Pour ce faire, veuillez vous munir :

- De vos fiches de traitements, allocations de chômage, indemnités légales maladie-invalidité, revenus de remplacement, prépensions, pensions, talon des congés payés perçus en 2016
- De l'attestation émise par les entreprises publiques de transport si vous utilisez les transports en commun pour vous rendre sur votre lieu de travail.
- De votre avertissement extrait de rôle au précompte immobilier 2016.
- Des attestations délivrées par l'organisme prêteur pour les emprunts hypothécaires et l'attestation d'immunisation fiscale pour une première déduction.
- Des documents justificatifs pour toute autre dépense donnant droit à une réduction d'impôt (épargne pension, chèques A.L.E. et titres services, dépenses exposées pour les travaux visant à économiser l'énergie ...)
- Des extraits de compte relatifs aux versements anticipés effectués en 2016.
- De l'avertissement extrait de rôle de l'année précédente (revenus de 2015, exercice d'imposition 2015).
- De tout autre document nécessaire pour compléter votre déclaration fiscale.